



**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc**

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025**

Convocation du 4 juin 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 12 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, 1^{er} Adjoint.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Pascale GALLERNE (donne pouvoir à Maryse LAURENT)
Pascal DUBRUNFAUT (donne pouvoir à Annie LABBE)
Viviane BOULIN (donne pouvoir à Mari COURTAS)
Luc STRIDE (donne pouvoir à Michel JUHEL)
Maxime LE CRONC (donne pouvoir à Emmanuel LE NOA)
David ROUALEN (donne pouvoir à Xavier BIZOT)
Yann LE GUEDARD (excusé)
Rémy MOULIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel LE NOA

Membres en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 31

FINANCES

N°2025-951 COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif 2024 a été étudié lors de la commission de finances du mercredi 21 mai 2025, rappelle M. LE MAIRE.

Le budget est arrêté aux montants suivants :

BUDGET	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE	2 911 184,66 €	2 552 534,42 €	14 058 772,33 €	20 570 017,75 €

mis sur internet le 18 juin 2025

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20250610-DB202510JUI951-DE

Le conseil municipal est invité à adopter la délibération suivante :


M. LE MAIRE ayant quitté la salle, M. Bruno BEUZIT, 1^{er} Adjoint, Président de séance, invite le conseil municipal à se prononcer.

Vu la délibération du 10 juin 2025 relative au compte de gestion 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 31 voix**

- **APPROUVE** le compte administratif (Commune) établi par M. le Maire.


LE 1^{er} ADJOINT
Bruno BEUZIT



A Ploufragan, le 12 juin 2025

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Emmanuel LE NOA

